

Le 22 septembre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant le site de Super Soir situé au 1006, route
Lagueux à Saint-Étienne**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 septembre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par cette demande. Il s'agit de :

- Rapport d'analyse de sol reçu du Ministère des ressources naturelles et de la Faune le 1^{er} avril 2007, 6 pages.

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, une page de ce document relève de la Ville de Disraëli. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité :

Madame Francyne Gagné
Directrice générale et secrétaire-trésorière
550, avenue Jacques-Cartier
Disraëli (Québec) G0N 1E0
Téléphone : 418 449-2771 poste 222
Télécopieur : 418 449-4299
hoteldeville@villededisraeli.com

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

078352

Art. 23/24

Date d'émission du rapport: 95/11/16

Demande d'analyse : 007554

Sujet : ANALYSE DE SOL

Client : PHTIGO INC. (SERVICES PETROLIERS)

Responsable : Art. 53/54

Prélevé par : VOTRE REPRESENTANT

Votre référence : 1006 RTE LAGUEUX STE-ETIENNE

Echantillon(s) reçu(s) le : 95/11/13

MARIE

02 FEV. 1996

RESULTATS D'ANALYSE

PARAMETRE	Unité	No Labo: V/Réf:	030557 PAROI#3	030558 PAROI#4	030559 FOND D'EXCAVAT ION
		D.Pr.: H.Pr.:			
BTEX					
Benzène	mg/kg		<0.1	<0.1	<0.1
Toluène	mg/kg		0.5	<0.1	<0.1
Ethylbenzène	mg/kg		<0.1	<0.1	<0.1
p,m-xylènes	mg/kg		0.5	<0.1	0.2
o-xylène	mg/kg		0.4	<0.1	0.1

Approuvé par: Art. 23/24

Reçu du MRNF

Date: 2007-04-01

7610-12-01-05566-00

Direction des produits
pétroliers

1996-01-08

Pour dépôt seulement
au crédit du Ministre
des Finances

Art. 23/24

Québec, le 22 décembre 1995

Monsieur **53/54**
PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS
424, 2^e Avenue
Parc industriel
Ste-Marie de Beauce (Québec)
G6E 1B6

Objet : Facture # Art. 23/24
Réception de 79,025 T.M. de sols contaminés
aux huiles et graisses - N/D : Art. 23/24

T.P.S.: Art. 23/24
T.V.Q.:
TERMES : net 30 jours

<u>DESCRIPTION</u>	<u>COÛTS</u>
Réception à Ste-Croix (paroisse) de 79,025 tonnes de sols contaminés	Art, 23/24
79,025 T.M. à \$ 23/24 /tonne	\$
Surcharge pour la présence d'argile (51,7 % de particules passant le tamis 0,080 mm)	
30 %	\$ Art. 23/24
Sous-total :	\$
T.P.S. :	\$ Art, 23/24
T.V.Q. :	\$
TOTAL :	\$ Art, 23/24

\\facture\1294.fac\ns

Art. 48

Art. 23/24

Date d'émission du rapport: 95/11/16

Demande d'analyse : 007554

Sujet : ANALYSE DE SOL

Client : PHILGO INC. (SERVICES PETROLIERS)

Responsable : M. Art. 53/54

Prélevé par : VOTRE REPRESENTANT

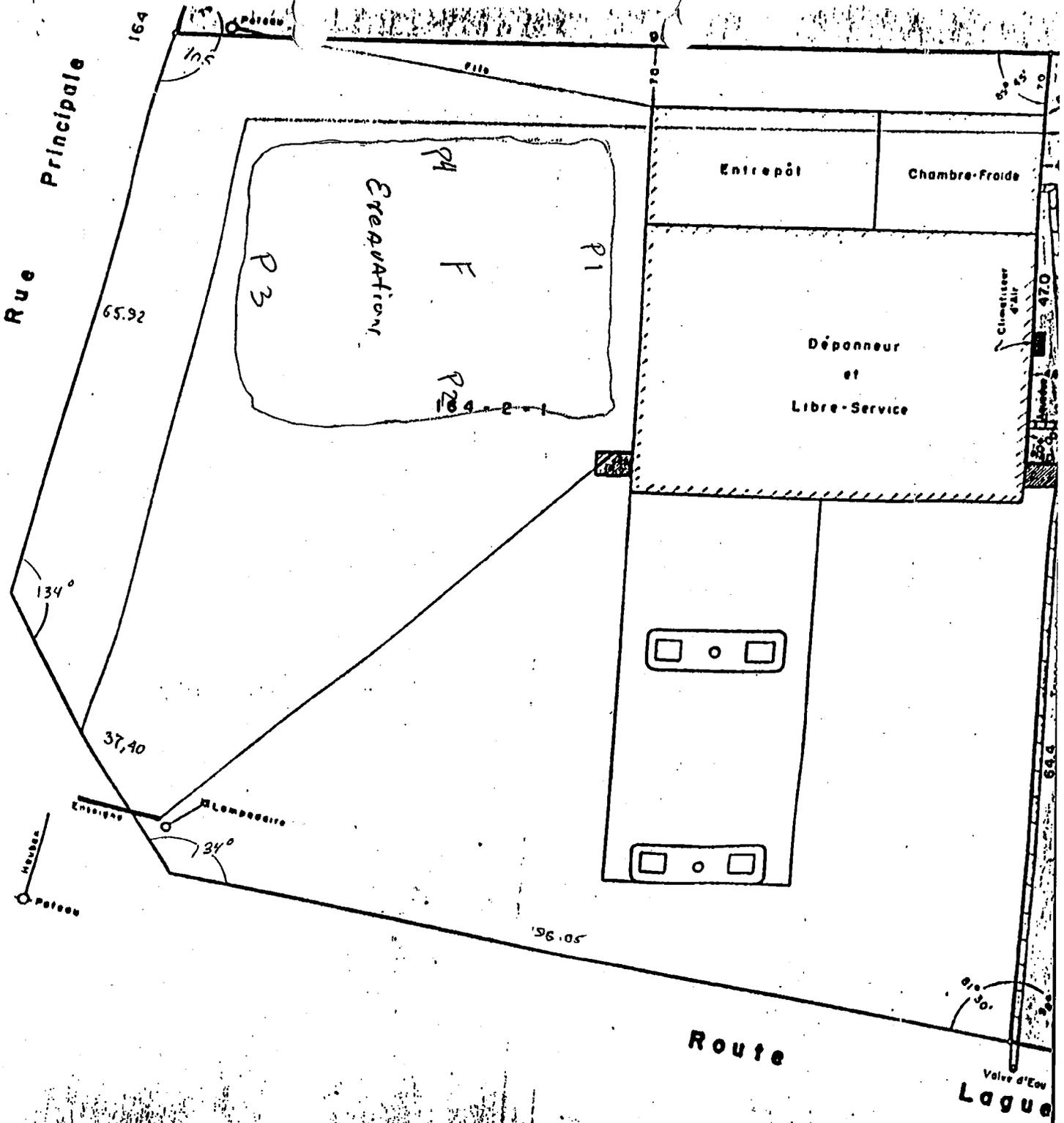
Votre référence : 1006 RTE LAGUEUX STE-ETIENNE

Echantillon(s) recu(s) le : 95/11/13

RESULTATS D'ANALYSE

PARAMETRE	Unité	No Labo:	030553	030554	030555	030556
		V/Réf:	PILE#1	PILE#2	PAROI#1	PAROI#2
		D.Pr.:				
		H.Pr.:				
Huiles et graisses minérales	mg/kg		250	110		
BTEX						
Benzène	mg/kg		<0.1	15	<0.1	<0.1
Toluène	mg/kg		0.6	470	<0.1	<0.1
Ethylbenzène	mg/kg		0.2	170	<0.1	<0.1
p,m-xylènes	mg/kg		18	590	<0.1	0.3
o-xylène	mg/kg		9.1	370	<0.1	2.5

Approuvé par: Art. 23/24



Pile sat containing

1000 Rte - la 6 veur
St. Etienne

Quantite

Pile I

15 ton. M.

Environ

Pile 2

70 ton. M.

Environ

